

ANNEXE

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Composition des groupes de travail

Conformément aux dispositions des lignes directrices de gestion du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements, sont institués des groupes de travail qui seront consultés sur les propositions de l'administration en matière de mobilité intra-territoriale.

Ces groupes sont composés de représentants des personnels élus lors des dernières élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires locales de la fonction publique d'État et aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

Ces représentants des personnels sont affectés dans le ressort du vice-rectorat, direction générale des enseignements.

Les représentants des personnels siégeant lors d'un groupe de travail doivent appartenir aux corps concernés en matière de mobilité lors de la consultation.

Les groupes de travail seront présidés par le vice-recteur, directeur général des enseignements ou son représentant.

En vertu des principes rappelés ci-dessus, sont institués jusqu'au prochain renouvellement des instances paritaires six groupes de travail avec la répartition des sièges suivante :

Corps \ Syndicat	FEDE	FSU	SNETAA	UNSA	USTKE	UT- CFE CGC
Professeurs agrégés/certifiés		3				3
Professeurs de lycée professionnel		1	2			2
Professeurs d'éducation physique et sportive		2				2
Adjoints administratifs				2		1
Adjoints techniques ATEE/ATNEE NC	2			2	1	
Adjoints et surveillants d'éducation	2				1	1